

Fiche des pratiques écoresponsables de La petite école Vision de Victoriaville et de Warwick

Que fait La petite école Vision en terme de développement durable?

La petite école Vision de Victoriaville et de Warwick est attestée Démarche d², ce qui signifie que l'entreprise a effectué une démarche en développement durable. Elle s'engage donc à adopter des pratiques d'affaires qui soient économiquement prospères et soucieuses de l'environnement et du bien-être de la collectivité.

1. La petite école Vision de Victoriaville et de Warwick a adhéré à la [Démarche d²](#) en janvier 2020 et a reçu son attestation en juin 2020. Cette démarche est un service d'accompagnement annuel en développement durable qui vise à faciliter l'adoption de pratiques d'affaires responsables par les organisations. En collaboration avec l'équipe de la Démarche d², La petite école Vision a réalisé un diagnostic et a adopté un plan d'action en développement durable regroupant les objectifs prioritaires sur lesquels l'entreprise souhaite travailler.
2. Afin d'assurer la mise en place de son plan d'action en développement durable, La petite école Vision a formé un comité d² à l'interne en janvier 2020, lequel est composé de trois personnes. Ce comité veille à l'atteinte des objectifs fixés et se rencontre au moins une fois par année pour un suivi afin d'échanger sur les bonnes pratiques en développement durable avec l'équipe de la Démarche d².
3. Si un employé a des idées en matière de développement durable ou des actions responsables à mettre en place, il peut en faire part en tout temps à la direction. Celle-ci est ouverte à travailler sur des pistes d'amélioration, quelle que soit la sphère visée.

Quelles actions durables La petite école Vision a-t-elle mise en place?

Volet social

1. Création d'un système zéro déchet avec le service de traiteur en lui fournissant des contenants réutilisables et vérification de son menu par une nutritionniste
2. Offre d'un programme de formation payé par l'organisation pour la reconnaissance des acquis
3. Participation des employés à différentes étapes du processus décisionnel de l'entreprise par le biais de projets et de comités variés
4. Adoption de pratiques de conciliation travail-famille (réalisation des horaires selon les besoins des employés, banque d'heures supplémentaires et négatives, rabais sur les frais de garde, etc.)
5. Évaluation et amélioration des espaces de travail pour assurer l'ergonomie des lieux
6. Contribution à des organismes locaux par des dons annuels

Volet environnemental

- 7.** Conversion du système de chauffage au mazout par un système de thermopompes fonctionnant à l'énergie solaire à l'installation de Victoriaville
- 8.** Changement de tous les thermostats pour des programmables à l'établissement de Warwick
- 9.** Installation d'une borne électronique à l'installation de Warwick
- 10.** Installation de supports à vélo aux deux points de service
- 11.** Mise en place de collectes pour une bonne gestion des matières résiduelles
 - Collecte à trois voies : recyclage, matières composites et déchets
 - Mise en place de collectes spécialisées :
 - Stylos, crayons-feutres et surligneurs (boîte de Bureau en gros)
 - Piles (dans un point de dépôt de la ville, Bureau en gros)
 - Masques jetables suite à la pandémie (boîte de TerraCycle)
 - Néons et ampoules fluocompactes (dans un point de dépôt de la ville)
 - Matériel informatique (dans un point de dépôt de la ville)
- 12.** Réduction de la consommation de papier par l'utilisation d'un agenda électronique pour les communications journalières des enfants et par l'envoi de mémos électroniques aux parents

Volet économique

- 13.** Pratiques d'achats responsables en utilisant des produits locaux et respectueux de l'environnement dès que possible :
 - Produits de la gamme verte de Sani Marc pour le nettoyage et l'entretien
 - Choix d'un sel plus écoresponsable pour le déglacage de la cour
 - Fabrication de draps contour avec une entreprise locale qui récupère des tissus
 - Choix de peinture sans COV et de vernis naturel pour des travaux effectués

Voici un aperçu d'actions que l'entreprise s'engage à mettre en pratique dans le cadre de Démarche d2 :

- 1.** Organiser des journées thématiques liées au développement durable afin de sensibiliser les enfants
- 2.** S'assurer de la satisfaction des parents par la mise en place d'un sondage de satisfaction à la mi-année
- 3.** Partager l'engagement en développement durable du milieu lors de la journée portes ouvertes
- 4.** Intégrer une rubrique sur les actions liées au développement durable dans le mémo mensuel envoyé aux parents
- 5.** Évaluer avec les employés comment l'organisation pourrait promouvoir les saines habitudes de vie
- 6.** Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion des matières résiduelles en effectuant une analyse avec des experts de Gesterra et de la Démarche d²;
- 7.** Intégrer des bacs de jardinage dans les cours extérieures et impliquer les enfants dans ce projet